

Christian PIRE

226, route de l'Église

74410 Saint-Jorioz

06 70 32 70 15

c.pire@free.fr

www.aifih.com

www.socioecopofi.com

www.agencedecotationihr.com

www.humanity-invest.com

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE

139 rue de Bercy

Paris XIIe

Saint-Jorioz, le 5 juin 2018

Monsieur le Ministre de l'Économie,

Les 24 avril et 4 mai derniers, j'attirais votre attention sur les risques financiers actuels et le fait que les fonds communs de placement commercialisés à grand renfort de publicité n'étaient majoritairement que des chaînes de Ponzi.

Malheureusement, vous trouverez en annexe 1 un exemple récent de moins de trente jours après mon dernier courrier qui confirme ces propos. Il est question d'un des fonds les plus vendus par quantité de commerciaux financiers à des clients non avertis. Ce fonds est noté 7 en échelle de risque, soit le maximum, avec une volatilité de 30.

Ce fonds, comme 99,99% des autres, est vendu avec une information financière trompeuse à des épargnants non avertis en contradiction totale avec les textes et obligations juridiques.

Monsieur le Ministre de l'Économie, et si cette alerte faisait partie des premiers événements annonciateurs de l'entrée en phase d'un retournement d'ampleur des marchés financiers ?

Sur ce sujet, voir en annexe 2 un article paru en Suisse le 9 février 2018 et publié en France dans "Economie matin" hier 4 juin.

Cela fait plus de 10 ans que j'interpelle en vain les présidents des trois principales associations de conseils en gestion de patrimoine (ANACOFI, CNCGP et Compagnie des CGPI) sur cette situation relevant juridiquement de l'abus de confiance et de l'escroquerie des épargnants. Point de réponse de leur part, si ce n'est la persistance de l'abus de confiance et de l'escroquerie des épargnants et des menaces de la part de l'un des présidents.

Pourtant, ces présidents ne peuvent ignorer l'ensemble des conséquences de leur silence ainsi que les effets de leur participation volontaire et active dans la persistance de l'abus de confiance et de l'escroquerie des épargnants non avertis.

Voir le « Du respect du droit à l'information juridiquement opérationnelle © » sur le site www.socioecopofi.com

Ce document bien que totalement perfectible est néanmoins une première base de travail qui prouve en quelques minutes de lecture les bases juridiques de l'abus de confiance et de l'escroquerie des épargnants et de l'Etat.

Cela veut-il dire tous incompetents ou tous « pourris » ?

Non, loin de là en ce qui concerne les professionnels, car ces derniers doivent tout simplement travailler dans un environnement qui leur est imposé.

Dans l'inverse, la règle appliquée dans le monde financier est le "s'en prendre et à la réputation et au portefeuille" de la personne ou du fournisseur de produit financier qui gêne.

Monsieur le Ministre, l'ensemble des acteurs doit dorénavant être rémunéré sur la qualité d'information transmise aux clients non avertis et non plus par des commissions financières prélevées sur le montant des investissements type fonds communs de placement (chaînes de Ponzi à plus de 99%), immobilier de défiscalisation et autres produits de ce type.

Les commissions de commercialisation sur les produits financiers doivent être totalement bannies en l'état actuel des errements de l'information financière et des us et coutumes de l'environnement de la vente des produits financiers.

Les commissions de vente doivent être remplacées par une rémunération de la qualité et de l'objectivité du travail réalisé. Ceci peut être aisément réalisé sans perte financière pour les professionnels, avec gains pour les épargnants et diminution de la chaîne systémique des risques et cycles répétitifs des crises financières

À l'heure où l'évolution technique, les schémas de la grande distribution et autres réalités concurrentielles aboutissent à une standardisation des métiers de base, les professionnels financiers, les épargnants, les institutionnels et l'Etat ont tout à y gagner.

Sans modification des us et coutumes actuels, les responsabilités de l'Etat et les responsabilités juridiques et financières des professionnels ne pourront être évitées lors de la prochaine crise financière.

Les avocats ne vont pas éternellement rester aveugles et ne pas voir le boulevard de développements pour leurs affaires que constituent les failles juridiques, informationnelles et financières actuelles qui mènent à des commercialisations financières relevant de l'abus de confiance et de l'escroquerie de l'épargnant.

Dans mes deux précédents courriers, je n'ai prôné que le retour de l'application des règles de droit concrétisées en produits financiers accessibles aux épargnants non avertis.

Le jour du retour de la mise en application des textes de droit nous verrons l'argent revenir dans l'économie réelle.

Cette proposition, garante de stabilité financière retrouvée, et celles de mes autres courriers sont toutes concrètes, pragmatiques et respectueuses de l'ensemble des règles de droit, même celles non appliquées à ce jour.

Je forme le vœu que sous votre impulsion, les réalités financières redeviennent une réalité dans la commercialisation des produits financiers, et notamment des fonds communs de placement, en France et en Europe.

Monsieur le Ministre de l'Économie, je vous remercie pour vos actions à venir et vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Christian PIRE

ANNEXES

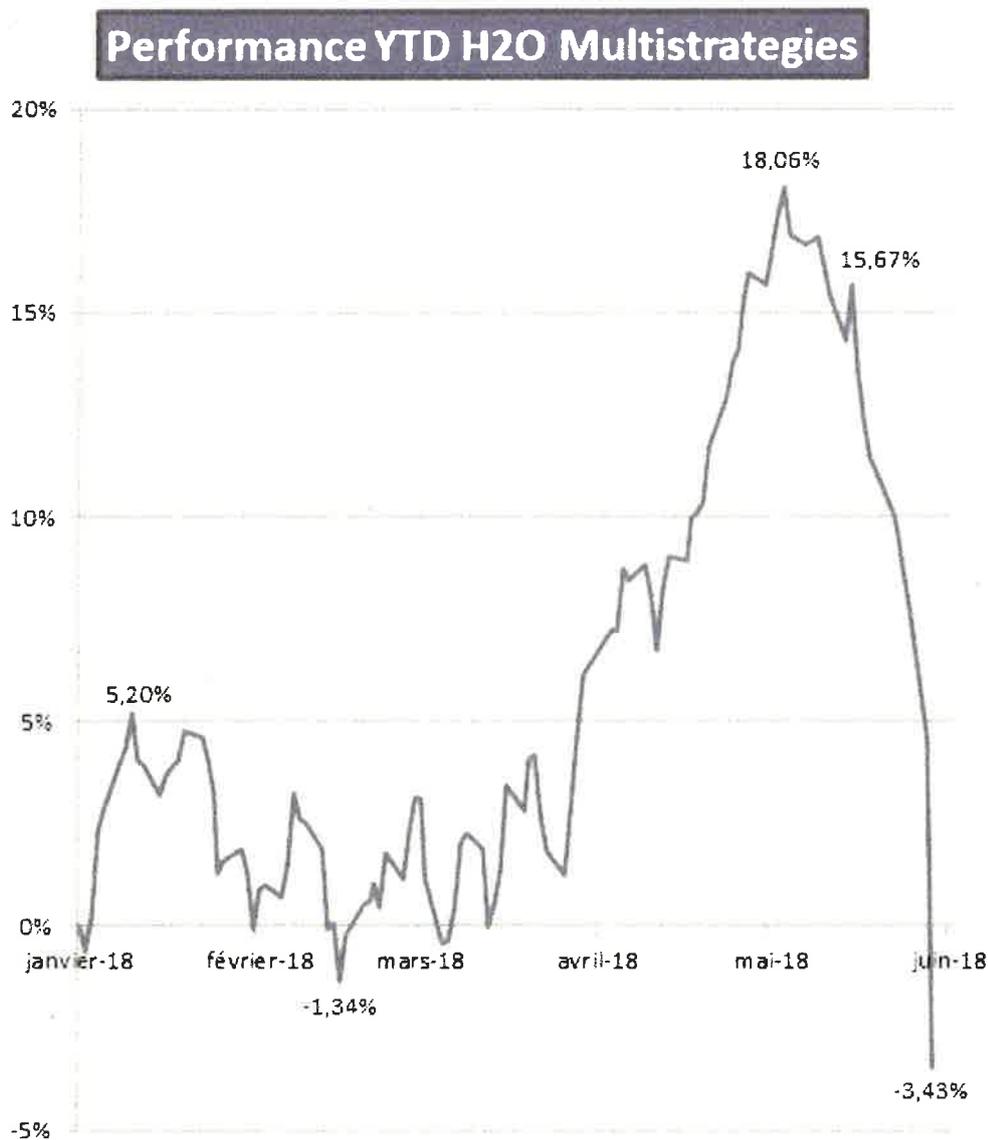
- H2O Multistratégies : Chute VERTIGINEUSE
- Article AGEFI SUISSE du 9 février 2018
« L'année 2020 verra-t-elle le krach de la comptabilisation ? »
- Historique de prévision des crises

Actualité > [MARCHE](#)

Envoyer l'Actu [Imprimer](#)

H2O Multistrategies : chute VERTIGINEUSE, les explications de H2O AM...

Publié le 31 Mai 2018



L'année 2020 verra-t-elle le krach de la comptabilisation?

La num pour toi

CHRISTIAN PIRE

www.socioecopofi.com

Rappel: la démocratisation des marchés financiers des années 80/90 s'est faite sur base de produits collectifs type fonds de placement. Fonds de placement qui sont des «copropriétés» valorisées selon la règle comptable mark-to-market et non selon les réalités de l'offre/demande financières. Lorsqu'il y a souscription de fonds de placement, il y a échange de cash contre des chiffres comptables n'ayant aucune équivalence financière au cash investi.

Un des paroxysmes de cette situation se trouve dans les commentaires quotidiens des variations des performances et indices qui «oublent» que ces variations commentées sont faussées quotidiennement à plus de 80% par la règle comptable mark-to-market. Fait pourtant connu de tous les professionnels (y compris des Autorités) pour son manque de pertinence et de réalité financière. En fait, la démocratisation boursière s'est transformée en une fiction où la comptabilisation* a pris le dessus sur toutes réalités financières.

Des cycles mimétiques

Dès lors, le marché de la comptabilisation boursière a créé ses propres cycles mimétiques d'achats/ventes et ouvert la porte à des cycles de crises/surchauffe à répétition. La démocratisation

comptable des marchés financiers (comptabilisation) a créé son propre cycle de krach/ surchauffe. Cycles qu'il est possible d'appréhender avec un certain succès puisque d'origine sociologique (mimétisme, loi des grands nombres...) et non financière. Loi des grands nombres qui, après être passée par le stade sociologique, évolue en une logique de cycles répétitifs dont les deux extrêmes sont l'euphorie et la crise.

Quatre cycles de quatre ans

Le cycle complet contient quatre «strates» de cycles de quatre ans avec les cycles** : sociologiques (crise/relance), économiques (adaptation), politiques (croisière) et financiers (surchauffe),

LE COMPORTEMENT
DES MARCHÉS BOURSIERS
DE CES DEUX DERNIÈRES
ANNÉES VALIDERAIT-IL 2016
COMME ENTRÉE EN ZONE
DE CRISE DE SURCHAUFFE?

soit une durée de 16 ans. Bien que le cycle de 16 ans actuel ait connu une perturbation de 4 ans (2012/2016) due à des choix interventionnistes de politique allemande non adaptés (hormis pour la seule Allemagne), le comportement des marchés boursiers de ces deux dernières années – menant aux mêmes



VÉRONIQUE KÄMPF

En 2018, la Fédération Entreprises Romane (FER Genève) 1 ans. Cette année anniversaire est l'occasion de se sur un sujet crucial entreprises: la digit Au travers de confér l'intelligence arti tendances technolo les métiers du futur centre des analyses bats. Les entrepris un rôle majeur à j ce contexte de prof pides changements vations technolog sont rien si elles n transformées en bi vices utiles aux co teurs et à d'autres: Que doivent faire preneurs pour être prenants des av nologiques dans teurs d'activité et p la main sur les im S'informer, dével vision novatrice, i manière ciblée c des axes de répons Dans un monde en n tout s'accélère, il est mais indispensabl créatif, de se projete tur et d'explorer le l'innovation. En Amérique, en Asie, sements massifs so: pour le développem botique et de l'intel ficelle, qui ne ces:

questionnements médiatiques sur leur «surchauffe» – validerait-il 2016 comme entrée en zone de crise de surchauffe et le début des années 2020 en krach de la comptabilisation? Wait and see!

* *Comptabilisation: terme que j'ai inventé pour qualifier les excès directs et indirects de la comptabilité mark-to-market qui faussent toutes réalités, toutes analyses et toutes réalités financières. Comptabilisation boursière appelée à tort financiarisation.*

** *Si l'approche de ces cycles évoquée a prouvé sa pertinence avec les crises 2000, 2003 et 2007, elle a été prise en défaut en n'ayant pas anticipé la perturbation de la politique allemande européenne reportant, a priori, l'échéance du cycle de surchauffe 2016 à échéance début des années 2020.*

AGET
SUISSE
9/2/18

Historique de prévision des crises

- **Mars 1996** (huit mois avant Alan Greenspan), j'indique que les marchés entrent dans un « *poker menteur* ». Je conseille de prendre des fonds indiciels à capital garanti et à cliquet régulier.

- **Novembre 2002** et en **mars 2003**, à deux jours de la reprise, j'indique qu'il faut revenir sur les marchés sur les petites valeurs et en gestion directe ou avec des options. A cette époque la très grande majorité ne croyait pas à la reprise des marchés financiers eu égard au fort « refroidissement » occasionné par la bulle financière de 2000, la difficulté étant de discerner les cycles.

- **Janvier 2006**, j'écris dans mon article sur la financiarisation : *« Il reste aujourd'hui à nous protéger de la « financiarisation » excessive de l'économie qui, dans certains cas, consiste à reporter les risques financiers pris par les institutionnels (banque, compagnie d'assurance...) sur les particuliers. » « Ce jeu qui consiste à revendre les risques aux particuliers (sans qu'ils le sachent) est on ne peut plus dangereux » « L'économie financière qui a vu le retrait de beaucoup de sécurités mises en place après les krachs passés est en train de supplanter en bêtises l'économie politique basée sur l'inflation des biens et services. » « Tout comme il faut encadrer et surveiller le développement du nucléaire dans le monde, il faut encadrer et surveiller le développement du financier dans le monde. »*
A cette époque, vos services prônaient l'inverse.

- **Octobre 2006**, je fais une mise garde contre les hedges funds et j'écris *« Il n'y a rien que dans le monde financier que de tels paradigmes existent. Ce monde que les profanes croient technique et professionnel se révèle, dans bien des cas, un monde fait d'approximation, de comportements moutonniers, d'allégeance et le tout, sous l'encadrement et le contrôle d'entités étatiques ou « semi-étatiques ». Et pourtant, pour les côtoyer, je sais que ces entités sont indéniablement compétentes ! »*
Est-ce cet écrit qu'ils nous font payer ?

- **Octobre 2006**, je pose la question de l'évaluation des SICAV et FCP.
Evaluation qui va à l'encontre du principe de loyauté et d'information des épargnants, cela sans parler de la liquidité.

- **Janvier 2007** (CAC à 5638), *« Je vous propose de prendre, au minimum, vos bénéfices. Pour les plus dynamiques (dont je suis), je vous propose d'alléger considérablement votre exposition action (en clair, vendre une grande partie de votre portefeuille boursier) et attendre la phase de crainte (ou de peur) à venir qui provoquera une forte baisse. »*

- **Février 2007**, je pose la question de la crédibilité des comparatifs de performances qui comparent des OPCVM qui ne sont pas évalués aux mêmes dates et qui oublient « la liquidité ».

- **Mars 2007** (CAC à 5458), *« Est-ce le moment de revenir sur les marchés ? En ce qui me concerne, je pense que c'est trop tôt. N'oubliez pas qu'en bourse, c'est le savoir vendre qui vous évite le cercle infernal d'être riche quand tout va bien et pauvre quand tout va mal. »*

- **Avril 2007** (CAC à 5858), « *Les hausses de marché dues à des raisonnements moutonniers non réalisées par une vente ne sont qu'une image éphémère d'un mode de pensée court terme. C'est la situation actuelle. Prudence.* »

- **Mai 2007** (CAC à 6012), « *Le seul problème est que les risques induits par les comportements moutonniers des marchés financiers sont toujours réels, d'une date et d'une ampleur imprévisible. Lorsqu'un marché monte de quelques pourcents alors qu'il n'y a que quelques titres d'échangés, il baissera de plusieurs dizaines de pourcents lorsque le marché sera à la baisse. Même si la baisse ne se fait qu'en septembre, je vous conseille d'attendre et de laisser passer le mirage afin de réinvestir à des cours normaux.* »

- **Septembre 2007**, « *Les marchés après avoir baissé du fait de la crainte qu'il n'y ait pas injection de capitaux par les banques centrales (ou par le biais d'une baisse des taux), se sont repris. Cette reprise est totalement décorrélée de la situation économique.* »

- **Novembre 2007** : « *Je continue, pour l'instant, de vous conseiller de rester absent des marchés. Savoir acheter, c'est bien ; Savoir être absent des marchés apporte sécurité et sérénité ; Savoir vendre, c'est mieux et surtout primordial ; Savoir faire les trois, c'est très rare.* »

- **Octobre 2008 et décembre 2008**, proposition de changement de système de cotation. Voir <http://www.agencedecotationisr.com/agence-de-cotation-boursiere/accueil.php>

Mon inquiétude est reprise par Patrick Artus dans un écrit de 2010.

- **Juillet 2009**, j'explique comment l'Etat peut trouver des ressources sans augmenter son endettement avec le Fonds de Stabilisation Boursier. Je n'ai pas la prétention de donner des solutions mais on ne peut pas me reprocher de remettre en cause l'établi de façon stérile.